

## Les coupes dans le domaine FRI nuisent à notre prospérité



**MATTHIAS AEBISCHER, CONSEILLER NATIONAL  
MEMBRE DU BUREAU DU TEAM POLITIQUE FUTURE**

En septembre, le Parlement a adopté le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les quatre prochaines années, avec des corrections ciblées. Celles-ci doivent maintenant être reprises dans le budget 2025 et le plan financier. Bien que la croissance soit plus modeste que dans les périodes précédentes, le Parlement a reconnu que des investissements suffisants dans le domaine FRI étaient indispensables pour notre pays.

Malgré cela, le Conseil fédéral a présenté un projet de budget qui ne tient pas compte des corrections ciblées décidées par le Parlement. Il prévoit même des coupes drastiques dans le domaine FRI à partir de l'année 2026. Il ne suit pas la volonté des représentant-es du peuple au Parlement, mais reprend sans analyse approfondie les propositions faites par une commission de cinq experts sans légitimité.

Le « Baromètre de la politique financière » publié en novembre reflète les préférences de la population suisse en matière de réduction de dépenses. Il révèle qu'une majorité des Suissesses et Suisses s'opposent à des mesures d'économies dans le domaine FRI. A la question de savoir dans quel domaine il ne faudrait en aucun cas faire des économies, le domaine FRI s'est classé en deuxième position avec 57% – juste après l'AVS. Il convient d'ailleurs de noter que le domaine FRI se hisse dans le top 3 auprès des membres de cinq partis politiques. Nous prenons le pouls de la population au sérieux. Des coupes irréfléchies dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation nuisent à notre prospérité et compromettent les opportunités à venir. Ce n'est pas ce que veut la majorité.

## S. 2

### BUDGET ET PLAN FINANCIER

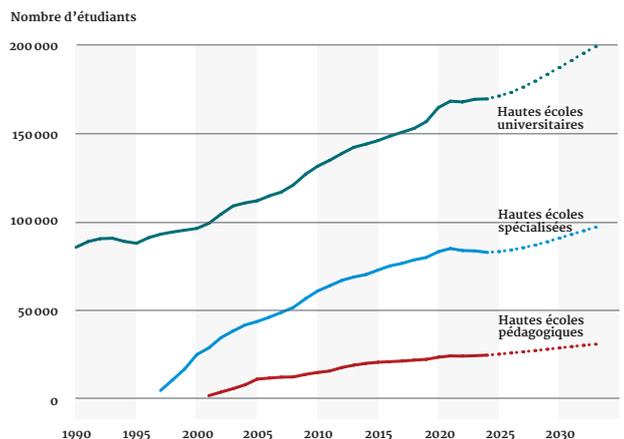
#### Pour un budget 2025 conforme à la volonté du Parlement

Le budget 2025 et le plan financier 2026–2028 sont sur la table des Chambres fédérales pour la session d'hiver. Dans un contexte financier tendu, les commissions compétentes recommandent dans leur majorité de corriger à la hausse les investissements dans le domaine de la formation, la recherche et l'innovation (domaine FRI).

## S. 3

### FAITS & CHIFFRES

#### Évolution du nombre d'étudiant-e-s jusqu'en 2033



## S. 4

### HORIZON EUROPE

#### Une activation partielle de l'arrangement transitoire 2025

### PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DES FINANCES

#### Des économies de 500 millions de francs par an pour le domaine FRI

### SWEETER

#### La CEATE-N maintient l'harmonisation avec le Message FRI

### Impressum

Münstergasse 64/66, 3011 Berne / T +41 31 351 88 46  
info@netzwerk-future.ch, www.reseau-future.ch  
La reproduction des articles est autorisée avec l'indication de la source. // © Réseau FUTURE 2024

BUDGET ET PLAN FINANCIER

## Pour un budget 2025 conforme à la volonté du Parlement

Le budget 2025 et le plan financier 2026-2028 sont sur la table des Chambres fédérales pour la session d'hiver. Dans un contexte financier tendu, les commissions compétentes recommandent dans leur majorité de corriger à la hausse les investissements dans le domaine de la formation, la recherche et l'innovation (domaine FRI). Le budget 2025 et le plan financier 2026-2028 seront ainsi largement conformes au Message FRI 2025-2028. Des propositions de coupes menacent néanmoins la sécurité de planification des institutions FRI et la mobilité estudiantine.

Les Chambres fédérales examinent le budget 2025 de la Confédération durant la session d'hiver 2024. Le contexte financier est tendu : la Confédération accumule les déficits depuis les comptes 2021 et élabore actuellement un plan d'allègement des finances visant à économiser 3,5 à 4,5 milliards de francs dans les dépenses d'ici à l'horizon 2030 (lire en page 4). Pour l'exercice 2025, le domaine FRI devrait néanmoins bénéficier de corrections ciblées à la hausse à hauteur de 30,95 mios de francs, dont 15,1 mios sont compensés au sein du domaine. C'est l'avis d'une courte majorité de la Commission des finances du Conseil national (CdF-N) et de son homologue du Conseil des Etats (CdF-E).

---

**BUDGET 2025 ET PLAN FINANCIER 2026-2028**

### Recommandations de vote du Réseau FUTURE

Le Réseau FUTURE recommande :

- de soutenir les propositions majoritaires des CdF permettant de corriger à la hausse les investissements dans le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (ainsi que les compensations respectives).
- de refuser les propositions majoritaires de la CdF-N visant à couper dans la mobilité internationale, formation et les bourses pour les étudiant-es de l'étranger.
- de refuser les propositions minoritaires de la CdF-N visant à couper dans la contribution financière au Domaine des EPF et dans le financement en faveur des institutions chargées de l'encouragement de la recherche.

### Reprendre les corrections ciblées

A l'issue de l'examen préalable, les deux commissions proposent de rendre le budget 2025 et le plan financier 2026-2028 conformes à une grande part des décisions prises par le Parlement lors de la session d'automne 2024. En septembre, le Conseil national et le Conseil des Etats ont en effet adopté le Message relatif à l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025 à 2028 (Message FRI 2025-2028) avec des corrections ciblées. Une partie des corrections représentent des augmentations des plafonds de dépenses à hauteur de 63,4 millions de francs pour le domaine des EPF et les institutions chargées d'encourager la recherche. Les autres corrections touchent notamment les hautes écoles cantonales et la formation professionnelle et sont entièrement compensées.

Concrètement, les commissions des finances proposent dans leur majorité pour le budget 2025 :

- une augmentation de la contribution financière au Domaine des EPF de 12,5 mios,
- une augmentation des moyens financiers pour les institutions chargées d'encourager la recherche de 3,35 mios,
- une augmentation des contributions de base aux universités cantonales de 8,1 mios et aux hautes écoles spécialisées de 5,875 mios (compensée),
- une augmentation des moyens en faveur des institutions de recherche d'importance nationale de 1,125 mio (compensée).

Des propositions correspondantes sont également portées par une majorité des commissions dans le cadre du plan financier 2026-2028. Celles-ci prévoient aussi une hausse des contributions forfaitaires aux cantons pour la formation professionnelle entièrement compensée.

### Menaces de coupe dans la mobilité

La majorité de la CdF-N propose en revanche de réduire les bourses allouées à des étudiant-es de l'étranger de 4,8 mios et les moyens pour la mobilité internationale et les activités de coopération dans le domaine de la formation de

2,6 mios dans le budget 2025. La majorité de la CdF-N va plus loin, en gelant les montants dédiés à la mobilité dans le plan financier 2026-2028. Ces propositions ne correspondent pas aux décisions prises par les chambres durant la session d'automne 2024 dans le cadre de l'examen du Message FRI 2025-2028, et reviennent à pénaliser fortement la mobilité étudiante ainsi que la mise en réseau des hautes écoles suisses au niveau international.

**Assurer la sécurité de planification**

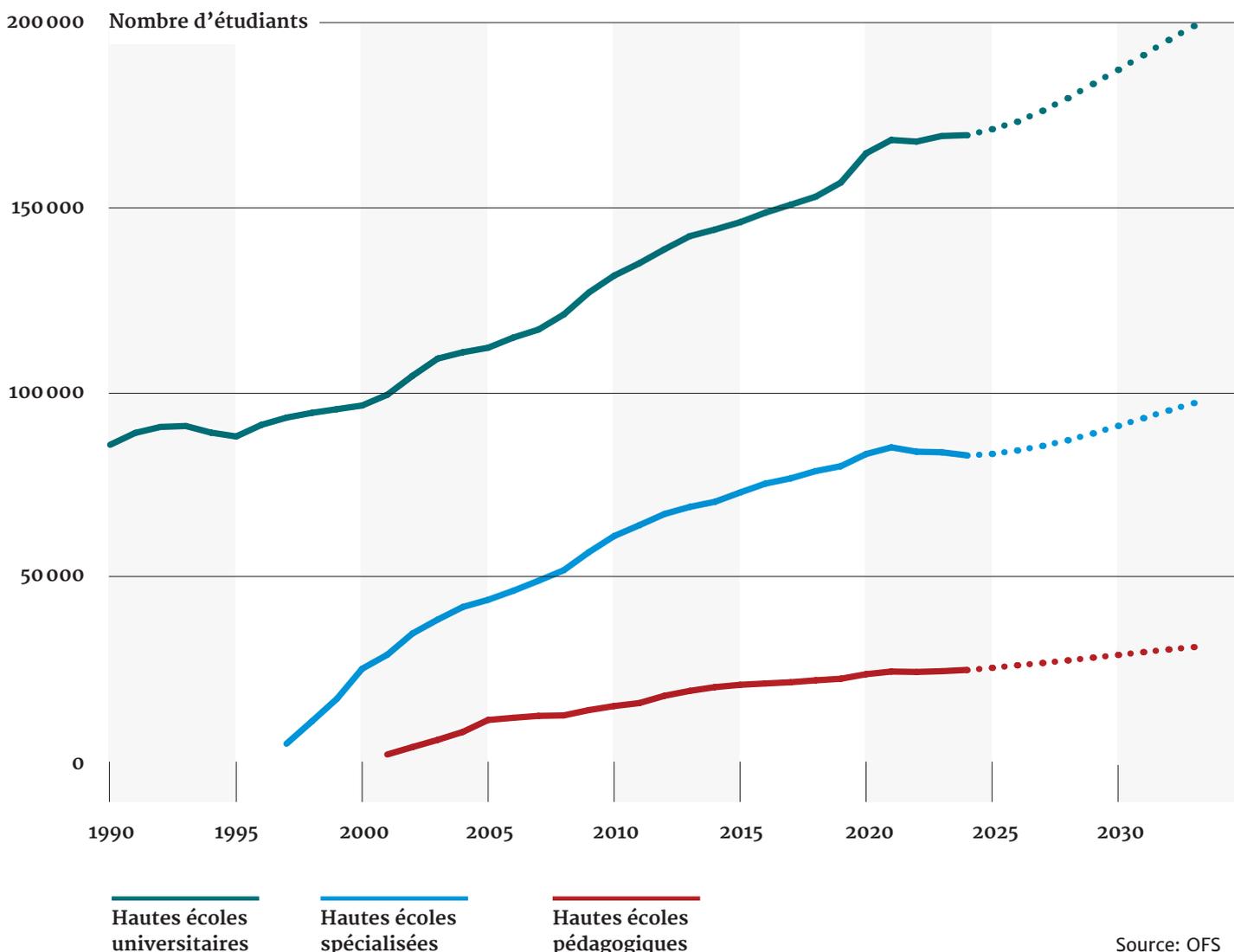
Par ailleurs, des minorités de la CdF-N proposent des coupes drastiques dans la contribution financière au Domaine des EPF et dans la contribution fédérale aux institutions chargées de l'encouragement de la recherche dans le budget 2025 comme dans le plan financier 2026-2028. De telles coupes ôteraient toute sécurité de planification au Domaine des EPF, au Fonds national suisse et aux Académies suisses des sciences, en plus d'être non conformes au Message FRI 2025-2028 issu des votes finaux des chambres.

**FAITS & CHIFFRES**

## Forte croissance prévue du nombre d'étudiant-es

Après avoir stagné entre 2021 et 2023, le nombre d'étudiant-es devrait fortement augmenter au cours des dix prochaines années dans tous les types de hautes écoles. L'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit dès 2025 une reprise significative de la croissance, qui devrait atteindre 18% d'ici 2033, tous types de hautes écoles confondus, selon le scénario de référence. Le nombre d'étudiant-es va passer de 276'000 en 2024 à 326'000 en 2033. Dans le détail, l'OFS prévoit pour la période à venir une progression de 17% dans les hautes écoles universitaires (HEU) et les hautes écoles spécialisées (HES). En ce qui concerne les hautes écoles pédagogiques (HEP), il table sur une croissance plus forte encore, allant jusqu'à 25%.

Évolution du nombre d'étudiant-e-s jusqu'en 2033 (scénario de référence)



Source: OFS

**HORIZON EUROPE**

## Une activation partielle de l'arrangement transitoire 2025

Les chercheuses et les chercheurs établi-e-s en Suisse peuvent participer aux appels à projet lancés par le Conseil européen de la recherche (ERC) pour les Proof of Concept Grants 2025. C'est ce qu'a décidé la Commission européenne en novembre 2024, en se référant aux négociations en cours avec la Suisse. L'été dernier, elle avait déjà ouvert les appels à propositions de l'ERC aux scientifiques suisses pour les Starting Grants 2025, les Consolidator Grants 2025 et les Synergy Grants 2025. L'UE active ainsi partiellement l'arrangement transitoire 2025 pour la participation de la Suisse au programme-cadre de l'Union européenne pour la recherche et l'innovation « Horizon Europe ». Les actrices et les acteurs suisses de l'innovation peuvent soumettre des propositions succinctes en réponse à l'appel à projets du Conseil européen de l'innovation (EIC) Accelerator 2025 (première phase). Une participation complète à la deuxième phase de l'appel à projets, dont la date limite est fixée au 12 mars 2025, dépend toutefois d'une activation de l'arrangement transitoire pour l'EIC Accelerator avant cette date. Ceci, en outre, avec suffisamment d'avance pour que les start-ups et les PME suisses puissent préparer une demande aussi complète. Tant que la Suisse n'est pas associée à « Horizon Europe », c'est la Confédération qui finance les participations suisses.

**PROGRAMME D'ALLÈGEMENT DES FINANCES**

## Des économies de 500 millions de francs par an pour le domaine FRI

Le 20 septembre 2024, le Conseil fédéral a présenté les grandes lignes de son programme d'allègement des finances fédérales. Ce programme s'appuie sur les recommandations du rapport récemment publié par le groupe d'experts chargé du réexamen des tâches et des subventions. Le domaine de la formation, de la recherche et de l'innovation (domaine FRI) est touché par les mesures proposées avec des économies à hauteur d'environ 500 millions de francs par année. Le Conseil fédéral envisage notamment de réduire sa contribution financière au Domaine des EPF ainsi qu'aux hautes écoles cantonales. Il propose que les hautes écoles augmentent les taxes d'études pour les étudiant-es suisses et étranger-ères afin de compenser la perte de moyens. Une autre réduction des dépenses proposées pour les hautes écoles cantonales est la suppression des contributions

liées à des projets (PGB), ce qui impacte des initiatives en matière de digitalisation, de relève scientifique, d'égalité des chances et de durabilité, ainsi que sur la formation des médecins. Par ailleurs, le Conseil fédéral prévoit une diminution de 10 % des investissements dans l'encouragement de la recherche et de l'innovation. La formation professionnelle et la formation continue sont également concernées par les réductions des moyens mis à disposition. Le Conseil fédéral prévoit de lancer une consultation sur les mesures décidées d'ici la fin janvier 2025. Une quarantaine de mesures proposées nécessitent le remaniement d'un grand nombre de lois, que le Conseil fédéral prévoit d'effectuer au moyen d'un acte modificateur unique. D'autres mesures pourront déjà être mises en œuvre dans le cadre du budget de la Confédération, dès l'exercice 2026.

**SWEETER**

## La CEATE-N maintient l'harmonisation avec le Message FRI

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national (CEATE-N) souhaite harmoniser la périodicité et le montant de la contribution destinée à l'instrument d'encouragement de la recherche SWEETER (Swiss Research for the Energy Transition and Emissions Reduction) avec le Message relatif à la l'encouragement de la formation, de la recherche et de l'innovation pour les années 2025-2028 (Message FRI 2025-2028). Elle se prononce en faveur d'une période de crédit allant jusqu'en 2028 et d'un crédit de 35,6 millions de francs. La décision a été prise par 13 voix contre 10 et une abstention. Une minorité de la CEATE-N souhaite maintenir le crédit d'engagement de 106,8 millions de francs pour les années 2025-2036, comme proposé par le Conseil fédéral. Lors de la session d'automne, les deux Chambres étaient divisées : le Conseil national a demandé une harmonisation de la durée de l'instrument d'encouragement avec le Message FRI 2025-2028 et une réduction proportionnelle du montant du crédit, tandis que le Conseil des Etats a soutenu la proposition du Conseil fédéral. Le Conseil national se penchera à nouveau sur cet objet le 12 décembre 2024.